



LIGNE URGENCE PRÉCARITÉ

Ne laissez pas
la **situation
administrative**
de vos **patients**
retarder leurs
soins urgents.

Ligne Urgence Précarité :

sas@cpam-montdemarsan.cnamts.fr

*Coût d'un appel local



Les situations d'urgence en matière d'**accès aux droits** de l'Assurance Maladie et **aux soins** sont définies comme celles qui, prises en charge selon les circuits classiques et les délais actuels, seraient fortement susceptibles d'**aggraver la vulnérabilité** de la personne.

EXEMPLES de situations d'urgence

Je contacte ma Ligne Urgence Précarité lorsque je rencontre :

- ▶ une **absence de droits** alors qu'une hospitalisation est programmée,
- ▶ des **obstacles financiers aux soins urgents** (CMUC / ACS / Action Sanitaire et Sociale),
- ▶ des **difficultés** de paiement d'un arrêt de travail (*maladie, maternité, accident de travail*), d'une rente ou d'une pension d'invalidité,
- ▶ un **changement de situation** de mon patient nécessitant une attention particulière (*perte d'un proche, maladie chronique...*).